

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1071**25 octobre 2004****SOMMAIRE**

001 invest World Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	51374	Diana Society S.A., Münsbach	51406
A&AHDP S.A., Luxembourg	51386	DM Dishcover, S.à r.l., Harlange	51370
A-xyz Concept S.A., Troisvierges	51366	E.V.T. European Vendors Trade S.A., Luxembourg	51404
Advantage Communication Partners, S.à r.l., Luxembourg	51392	EA Diffusion, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51370
Amethyste International S.A.	51403	Electro Nelca, S.à r.l., Differdange	51376
Antonia Holding S.A., Luxembourg	51403	Espalita S.A., Luxembourg	51383
Arium S.A., Luxembourg	51396	Eurazeo Real Estate Lux, S.à r.l., Luxembourg	51394
Aryt Holding S.A., Luxembourg	51405	Events & Business Catering S.A., Esch-sur-Alzette	51375
abalone S.A., Luxembourg	51397	Exist Invest S.A., Luxembourg	51381
abalone S.A., Luxembourg	51397	(De) Feijter Associates S.A., Luxembourg	51394
abalone S.A., Luxembourg	51397	First Logistics A.G., Münsbach	51401
abalone S.A., Luxembourg	51398	Gaart an Heem Ouljen, Roodt-sur-Syre	51402
abalone S.A., Luxembourg	51398	Garage Paul Lentz, Madame Paul Lentz-Buchholtz & Cie, Secs, Luxembourg	51366
abalone S.A., Luxembourg	51398	Gérard Hastert S.A., Heisdorf	51403
Berg Capital, S.à r.l., Luxembourg	51399	GREP Rouen, S.à r.l., Luxembourg	51387
Berg Capital, S.à r.l., Luxembourg	51401	Gregory Investments Holding S.A., Luxembourg	51402
Bering's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51407	Gregory Investments Holding S.A., Luxembourg	51402
BMG Medical S.A., Wiltz	51364	Grid Industries S.A., Luxembourg	51405
Boulangerie-Pâtisserie Chris, S.à r.l., Luxembourg	51407	Hutchison 3G Austria Investments, S.à r.l., Luxembourg	51394
BRE/V.P., S.à r.l., Luxembourg	51381	Hutchison 3G Italy Investments, S.à r.l., Luxembourg	51394
BRE/Vintners Place, S.à r.l., Luxembourg	51380	Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg	51393
Brainstorm S.A., Wiltz	51365	Hutchison 3G UK Investments, S.à r.l., Luxembourg	51393
Bross Engineering S.A., Luxembourg	51407	Idées Larges S.A., Luxembourg	51382
C.R.Q. S.A., Luxembourg	51362	Idées Larges S.A., Luxembourg	51382
C.R.Q. S.A., Luxembourg	51362	Immo Leu S.A., Luxembourg	51403
Cashtech S.A., Troine-Route	51365	Immo-Danbé, S.à r.l., Rodange	51393
Chauffage Entringer, S.à r.l., Welfrange	51393	Immomit S.A., Luxembourg	51369
Citadel Horizon, S.à r.l., Münsbach	51401	INSC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51382
City Investment S.A., Luxembourg	51392	Inhalux S.A., Luxembourg	51395
Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg	51405	Inquom S.A., Troine-Route	51365
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51379	Integra, S.à r.l., Luxembourg	51402
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51379	Inter Republic Holdings S.A., Luxembourg	51406
Construct International S.A.H., Luxembourg	51380	Intex S.A.H., Luxembourg	51405
Construct International S.A.H., Luxembourg	51380	Intex S.A.H., Luxembourg	51405
Corcoran Investments, S.à r.l., Münsbach	51399		

Jean Charles Noel, S.à r.l., Luxembourg.....	51407	Pep.Com S.A., Luxembourg	51403
JRE Group Advisory Holding S.A., Luxembourg ..	51372	Publicis Graphics Group Holding S.A., Luxem- bourg	51376
Kalliste Holding S.A., Luxembourg.....	51378	Publicis Graphics Group Holding S.A., Luxem- bourg	51376
Kayalux S.A.H., Luxembourg.....	51368	Redange-Solar 1 S.C., Beckerich	51383
Kayalux S.A.H., Luxembourg.....	51368	Renaissance Capital (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	51369
Khabeka S.A., Luxembourg	51394	Renaissance Capital (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	51369
Locassur S.A., Wiltz	51364	Répare-Toit, S.à r.l., Luxembourg	51402
Lymar International Holding S.A., Luxembourg ..	51395	Rosalia AG, Schrassig	51395
M & H Lux Constructions, S.à r.l., Drinklange....	51363	Rosalia AG, Schrassig	51395
M.C.C.S. Investments S.A., Luxembourg.....	51407	Samitran, S.à r.l., Soleuvre.....	51392
M.C.C.S. Investments S.A., Luxembourg.....	51408	Scame S.A., Luxembourg.....	51406
Medfin Management S.A., Luxembourg.....	51363	Serocytolux S.A., Luxembourg	51368
Medfin Management S.A., Luxembourg.....	51363	Silversea Cruise S.A., Luxembourg.....	51404
Medfin Management S.A., Luxembourg.....	51363	Silversea Cruise S.A., Luxembourg.....	51404
Medfin Management S.A., Luxembourg.....	51363	Sorbing S.A., Luxembourg	51404
Medfin Management S.A., Luxembourg.....	51374	Space-X Art & Sound Project, A.s.b.l., Dudelage	51367
Meubles Carlo Scheer & Cie, S.à r.l., Wiltz	51364	St. James's Place Holdings S.A., Luxembourg	51378
Mide S.A., Luxembourg	51392	Star Boutique, S.à r.l., Luxembourg	51404
Milan E-Ventures S.A., Luxembourg.....	51365	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen	51377
Milan E-Ventures S.A., Luxembourg.....	51365	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen	51377
MN Business - Select VPC S.A.	51393	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen	51377
Monterey Services S.A., Luxembourg	51364	T.C.F. S.A., Luxembourg	51399
Monterey Services S.A., Luxembourg	51364	T.C.F. S.A., Luxembourg	51399
Orchidea Investments S.A., Luxembourg	51395	Tonkoy Holding S.A., Luxembourg.....	51392
Pagos, S.à r.l., Luxembourg	51386	TPS Lux Trade S.A., Luxembourg.....	51397
Partner in Life S.A., Luxembourg	51396	Zenith Finance S.A., Luxembourg.....	51406
Patrimoine Les Bleuets S.A., Luxembourg	51396		
Patrimoine Lys Martagon S.A., Luxembourg.....	51396		
Patrimoine Marmotte S.A., Luxembourg	51397		

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 80.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2004
Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à l'adresse 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068214.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 80.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juin 2004
Résolution

Le Conseil prend connaissance de la démission de M. Paul Muller en tant qu'administrateur, et coopte M. Xavier Magiullo comme nouvel administrateur, il terminera le mandat de M. Paul Muller.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068213.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

M & H LUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1E.

R. C. Diekirch B 4.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 août 2004, réf. DSO-AT00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 12 août 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902799.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067651.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067650.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067653.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067652.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MEUBLES CARLO SCHEER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 14, avenue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.852.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(902790.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2004.

BMG MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 5.282.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902813.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

LOCASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 3.185.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902814.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.100.

Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Moyse Dargaa, 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

MONTEREY SERVICES S.A.

Société Anonyme

G. Aversa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067923.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.100.

Avec effet au 13 août 2004, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, a donné sa démission en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

G. Aversa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067945.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INQUOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.
R. C. Luxembourg B 92.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902815.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

BRAINSTORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902816.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

CASHTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.
R. C. Luxembourg B 98.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902817.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 78.478.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 avril 2004
Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à l'adresse 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068212.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 78.478.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 août 2004
Résolution

Le Conseil prend connaissance de la démission de M. Paul Muller en tant qu'administrateur, et coopte M. Xavier Mangiullo comme nouvel administrateur, il terminera le mandat de M. Paul Muller.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068210.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

A-XYZ CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9005 Troisvierges, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 19 août 2004, réf. DSO-AT00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(902818.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

GARAGE PAUL LENTZ, MADAME PAUL LENTZ-BUCHHOLTZ & CIE,**Société en commandite simple.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.050.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert Herriges, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, 86, route d'Arlon agissant:

a) en sa qualité d'associé commandité de la Société en commandite simple dénommée GARAGE PAUL LENTZ, MADAME PAUL LENTZ-BUCHHOLTZ & CIE, ayant son siège social à Luxembourg, 257, route d'Arlon.

b) en sa qualité de mandataire spécial de:

i. son épouse Madame Marie-Louise dite Malou Lentz, sans état particulier, demeurant à la même adresse que ci-dessus, associée commanditée de ladite Société et détenant ensemble avec son époux 174 parts de la prédite Société,

ii. de Madame Simone Herriges, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, 50, rue de Bragance, associée commanditaire détentrice de 87 parts de ladite Société,

iii. Madame Françoise Herriges, sans état particulier, demeurant à Mertert, associée commanditaire détentrice de 87 parts sociales de ladite Société,

en vertu de trois procurations sous seing privé datées du 26 juillet 2004 ci-annexées.

2) Monsieur Claude Scheuer, directeur commercial, demeurant à Kobenbour, associé commandité détenteur de 162 parts de ladite Société,

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple GARAGE PAUL LENTZ, MADAME PAUL LENTZ-BUCHHOLTZ & CIE, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 7.050, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître René Frank, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 21 juillet 1965, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 99 du 2 septembre 1965 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 8 août 2001,

déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire en vue de dissoudre la Société et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes portées à l'ordre du jour:

1. Les associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat.

2. Les associés commandités assument la fonction de liquidateur et déclarent en cette qualité que la Société, qui n'a plus eu d'activité depuis le 31 décembre 2003, n'a plus ni dettes ni autres engagements et que partant l'actif net est à répartir entre les associés commandités et les associés commanditaires au prorata de leur participation dans la Société.

3. Décharge est donnée aux associés commandités pour l'exécution de leur mandat de gestion de la Société.

4. L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au siège de la Société à L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon.

5. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GARAGE PAUL LENTZ, MADAME PAUL LENTZ-BUCHHOLTZ & CIE, a cessé d'exister définitivement.

Les frais des présentes sont à charge de la Société.

Toutes les décisions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Herriges, C. Scheuer et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

F. Baden.

(067722.3/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SPACE-X ART & SOUND PROJECT, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg F 650.

—
Statuts de l'a.s.b.l.

Chapitre 1.- Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. Le nom de l'a.s.b.l. est SPACE-X ART & SOUND PROJECT.

Art. 2. Son siège est à Dudelange, 39 pl. de l'hôtel de ville, L-3590.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2.- Objet

Art. 4. L'association a pour objets:

- a) d'organiser et de réaliser des manifestations culturelles.
- b) de promouvoir de jeunes artistes
- c) d'oeuvrer en vue d'une meilleure propagation de toutes formes de culture.

Chapitre 3.- Membres, admissions, démission, exclusion et cotisation

Art. 5. Toute personne juridique peut devenir membre de l'a.s.b.l. On distingue membre actif et membre donateur. Un même membre peut être membre actif et membre donateur. Les membres actifs sont ceux qui s'engagent ou participent personnellement aux activités de l'a.s.b.l. Les membres donateurs sont ceux qui supportent les activités par des dons en espèce ou par des dons matériels.

Art. 6. La démission d'un membre doit être adressée au conseil d'administration par écrit. Elle est valide avec effet immédiat après réception de cette lettre et ne peut être révoquée par le demandeur.

Art. 7. Tout membre qui ne paye pas sa cotisation est démissionnaire selon la loi.

Art. 8. Tout membre actif peut être exclu par le conseil d'administration si celui-ci met à jour un comportement contra-productif, hostile ou bien nocif à l'égard de l'association.

Art. 9. Une cotisation d'un minimum de 5,- EUR est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Chapitre 4.- Administration

Art. 10. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'assemblée générale

Art. 11. A l'assemblée générale seront convoqués tous les membres actifs de l'a.s.b.l. Ils en seront informés, au moins 8 jours avant l'assemblée générale, par lettre ordinaire.

Art. 12. L'assemblée générale est fixée au mois d'août de chaque année. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. Sur l'ordre du jour doit figurer:

- a) le compte des activités écoulé.
- b) la nomination et la révocation des administrateurs.
- c) le budget des prochains projets.
- d) l'admission de nouveaux membres.

Art. 13. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la simple majorité des voix.

Le conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et au plus de huit membres, nommés par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Les administrateurs sont élus pour un an.

Art. 15. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art. 16. Tous les membres du conseil d'administration ont le pouvoir général. Ceci les autorise de signer des contrats et des factures pour l'a.s.b.l.

Chapitre 5.- Dissolution, liquidation, modification des statuts

Art. 17. En cas de dissolution de l'a.s.b.l., le conseil d'administration choisit une ou plusieurs autres organisations caritatives qui bénéficieront de la fortune.

Art. 18. Toutes les questions non prévues par les statuts sont régies par la loi sur les a.s.b.l. du 21 avril 1928 et de ses modifications.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03893. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067915.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

KAYALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 42.877.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement
au siège social de la société en date du 20 juillet 2004, à 10.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec un bénéfice de EUR 307.211,25.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

. Bénéfice à reporter sur les exercices suivants: EUR 307.211,25.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067658.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

KAYALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.877.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 26 juillet 2004*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

- d'accepter la démission de M. Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Clive Godfrey, avocat, demeurant à 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

- d'accepter la démission de M. Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire M. Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant au 23, Haffstrooss à L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067649.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 15.659.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067758.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

(067585.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.541.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juillet 2004, du rapport du Gérant de la société RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée au gérant pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

2) La perte qui s'élève à 8.251,05 USD est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067523.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.401.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, demeurant 20, avenue Florimont, CH-1006 Lausanne, Président

- Madame Angèle de Liedekerke Beaufort, administrateur de sociétés, demeurant à 20, avenue de Florimont, CH-1006 Lausanne, Administrateur-Délégué

- Monsieur Raymond Balsen, ingénieur, demeurant 38, avenue Duquesne, F-75007 Paris

- Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement au 4, rue Carlo Hemmer (Plateau du Kirchberg), BP 1107, L-1011 Luxembourg

- Monsieur Yves du Petit Thouars, administrateur de sociétés, demeurant à 80, rue Taitbout, F-75009 Paris.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067691.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EA DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 67.405.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Nobert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 février 1999.

EXTRAIT

Cessions de parts

En vertu de la convention de partage après divorce passée par-devant M^e François Sersen, notaire en date du 19 juin 2003, Madame Santeramo, née Bigeard, demeurant à Villerupt (France), 7C Résidence de l'Alzette, 38 rue Gambetta a cédé les quarante (40) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée EA DIFFUSION, établie et ayant son siège social à 68, rue de l'Alzette à Esch-sur-Alzette («la Société»), à Monsieur Eric Antoine Santeramo, demeurant à Cosnes et Romain (France), 16 rue du Général de Gaulle.

La Société accepte expressément cette cession.

A la suite des cessions de parts ci-dessus mentionnées, l'article 5 des statuts de la Société se trouve modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées. Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Eric Santeramo, préqualifié, cent parts sociales,	100
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Bigart / Santeramo

Pour EA DIFFUSION, S.à r.l.

Santeramo

Pour copie conforme

Me F. Lerch

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067661.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

DM DISHCOVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R. C. Luxembourg B 102.316.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- La société MATHEA, S.à r.l., avec siège social à L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2004, non encore inscrite au Registre du commerce et des sociétés,

ici représentée par ses deux gérants:

a) Monsieur Marc De Maeyer, dirigeant d'entreprise, né à Tielt (Belgique), le 6 février 1954, demeurant à B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat

b) Madame Dorothea Matthynssens, dirigeante d'entreprise, née à Beveren (Belgique), le 17 juillet 1958, demeurant à B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DM DISHCOVER, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi Harlange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation (sans production) de matériel pour l'horeca.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique MATHEA, S.à r.l., prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième lundi de juin à 10.00 heures.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:

- gérants administratifs:

a) Monsieur Marc De Maeyer, dirigeant d'entreprise, né à Tielt (Belgique), le 6 février 1954, demeurant à B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat

b) Madame Dorothea Matthyssens, dirigeant d'entreprise, née à Beveren (Belgique), le 17 juillet 1958, demeurant à B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat.

- gérant technique:

Monsieur Bart Parton, vendeur, né à Leuven (Belgique), le 20 mai 1970, demeurant à B-3020 Herent, 28/12, Wijgmaalsesteenweg.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. De Maeyer, D. Matthyssens, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juillet 2004, vol. 318, fol. 85, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 juillet 2004.

A. Holtz.

(902802.3/2724/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2004.

JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.012.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the nineteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

Mr Grégoire Gilfriche, employee, residing in Fontoy, France,

«the proxy»

acting as a special proxy of NASCENT GROUP S.A., a société anonyme having its registered office at 8-10, rue Mathlas Hardt L-1717 Luxembourg, (the «Company»), registered at the trade and companies' register of Luxembourg under the number B 77.159, incorporated under the name DE MILO S.A. by a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette enacted on the 27th of July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15, dated January 10, 2001,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A. is a société anonyme, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 76.012 which has been incorporated by deed enacted on 18th May 2000, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 693 of 26th September 2000.

II.- That the corporate capital of JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A. is set one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-) consisting of one hundred and fifty (150) fully paid-up shares, each with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per share.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A. predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and to carry out the liquidation of JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A., with effect on April 19, 2004.

V.- That as unique shareholder, the mandator approves the report of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2003.

VI.- That the mandator declares to assume irrevocably the obligation to pay all the knowing and unknowing liabilities; it will set about, under its own responsibility, all the necessary formalities within the framework of its mandate.

VII.- That the mandator discharges fully and without reservation the directors (Sir Mark Weinberg, Mrs Sheelagh Malin and Mrs Stefania Milanese) and the Auditor (KPMG LUXEMBOURG) of the Company for the period from January 1st, 2003 to this day,

VIII.- That the registered book of the Management Company will be closed.

IX.- That the shares of the Management Company will be cancelled.

X.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Grégoire Gilfriche, employé privé résidant à Fontoy, France,
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NASCENT GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.159, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 2000, sous la dénomination DE MILO S.A. publié au Mémorial C numéro 15, en date du 10 janvier 2001,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A., ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 76.012, a été constituée par acte du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 693 du 26 septembre 2000.

II.- Que le capital social de JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A. est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par cent cinquante (150 actions) entièrement libérées d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) par action.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution et de réaliser la liquidation de JRE GROUP ADVISORY HOLDING S.A., avec effet au 19 avril 2004.

V.- Qu'en tant qu'à actionnaire unique, son mandant approuve le rapport du Conseil d'Administration et de l'auditeur pour l'exercice social finissant le 31 décembre 2003.

VI.- Que son mandant déclare irrévocablement assumer l'obligation de paiement de toutes les dettes connues et inconnues et qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux dans le cadre de son mandat.

VII.- Que son mandant décharge expressément et sans réserves les administrateurs (Sir Mark Weinberg, Madame Sheelagh Malin et Madame Stefania Milanese) ainsi que l'auditeur et commissaire aux comptes de la société (KPMG LUXEMBOURG) pour la période du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société de gestion.

IX.- Qu'il sera été procédé à l'annulation des actions de la société de gestion dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Gilfriche, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

J. Elvinger.

(068948.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 58.164.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 31 mars 2004, à 11.00 heures.*

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant le 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002;

- L'exercice 2002 clôture avec un bénéfice de 32.366,79 EUR

Troisième résolution

- L'assemblée décide d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report à nouveau 32.366,79 EUR

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067692.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.911.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société 001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 456 du 28 juin 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 393 du 29 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Thill, employé de banque, demeurant à Itzig, qui désigne comme secrétaire Madame Lydie Moulard, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Cruz Dias, employée de banque, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision à prendre de mettre la société en liquidation suivant article 29.(1) de la loi du 30 mars 1988 et suivant l'article 32 des statuts.

2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et fixation des pouvoirs du et des liquidateurs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) L'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre recommandée aux actionnaires le 21 juillet 2004 et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718 du 13 juillet 2004 et numéro 756 du 23 juillet 2004.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV) L'ordre du jour indique par erreur un renvoi à l'article 29.(1) de la loi du 30 mars 1988 alors qu'en réalité, le capital de la société étant tombé à moins d'un quart (1/4) du capital social minimum, l'article 29.(2) est d'application.

V) Il résulte de la dite liste de présence que sur les quatre-vingt-douze (92) actions, trente et une (31) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Conformément à l'article 29.(2) de la loi du 30 mars 1988, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les différents points de l'ordre du jour, sans condition de présence, la résolution concernant la dissolution devant être prise par des actionnaires possédant un/quart (1/4) des actions représentées à l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Philippe Slendzak, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vu de signer.

Signé: N.Thill, L. Moulard, H. Cruz Dias, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

J.-P. Hencks.

(067706.3/216/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**EVENTS & BUSINESS CATERING S.A., Société Anonyme,
pouvant faire le commerce sous l'enseigne: LA DAME DE COEUR.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 26, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 54.096.

Assemblée générale extraordinaire du 5 août 2004

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVENTS & BUSINESS CATERING S.A., pouvant faire le commerce sous l'enseigne LA DAME DE COEUR, avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 26, rue d'Audun.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giuseppe Castellaneta, gérant de société, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana Torocica, sans état, demeurant à Dudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Nominations statutaires.

2. - Divers.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque Monsieur Luigi Mancinelli, commerçant, né à Assisi, (Italie), le 28 juillet 1952, demeurant à L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler, comme administrateur de la société et lui accorde décharge pleine, et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur José da Silva, né à Lisbonne, (Portugal), le 15 avril 1968, demeurant à L-4450 Belvaux, 119, route d'Esch, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02733. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067720.3/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ELECTRO NELCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 39, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 17.041.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille quatre, le 30 juillet

Monsieur Leonello Pastecchia, demeurant à L-4575 Differdange, 16, Grand-Rue et Monsieur Carlo Schmit demeurant à L-3473 Dudelange 19, an der Foxenhiel, représentant comme associés l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Leonello Pastecchia, préqualifié en tant que gérant technique de ELECTRO NELCA, S.à r.l., et donnent décharge à Monsieur Leonello Pastecchia pour les actes accomplis jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Schmit, préqualifié.

Troisième résolution

Suivant article 8 des statuts de ELECTRO NELCA, S.à r.l., la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux associés.

Fait à Differdange, le 30 juillet 2004.

L. Pastecchia / C. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067751.3/510/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PUBLICIS GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.500.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07681 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068079.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PUBLICIS GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.500.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068080.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.663.

*Annexe au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2003 (18^{ème} exercice)**Composition du conseil d'administration:*

Par décision du 28 novembre 2003, l'assemblée générale des actionnaires de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. nomme en tant que membre du conseil d'administration Monsieur René Van der Smeede, «Executive Vice President and Member of the Corporate Executive Board of SwissLife/RENTENANSTALT, Head of International Markets», demeurant Karel Doormanlaan 11, à NL-2252 BE Voorschoten.

Ce mandat est conféré jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an deux mille quatre (2004)

P. Schols

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067781.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.663.

*Annexe au procès-verbal n° 60 du Conseil d'administration tenu le 29 mars 2004**Comité de direction:*

Le Conseil d'administration prend acte de la nouvelle fonction attribuée aux membres suivants du Comité de direction à dater du 1^{er} avril 2004:

- Monsieur Pierre Dubru, demeurant 27, rue du Meunier à B-6700 Arlon, dont la fonction devient «Directeur du Marché Local»;

- Monsieur Raphaël Warland, demeurant 37K, rue Bellevaux à B-4960 Malmedy, dont la fonction devient «Directeur Technique et financier».

Le Conseil d'administration prend acte de la démission du Comité de direction de la personne suivante, à dater du 31 mai 2004:

Monsieur Didier Bossicart, employé par SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. en tant que «Directeur Commercial & Marketing» depuis le 1^{er} septembre 2001, et domicilié route d'Arlon, 25 à L-8410 Steinfort.

P. Schols

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067783.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.663.

*Annexe au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2004***1. Composition du Conseil d'Administration**

L'assemblée générale des actionnaires de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. prend acte de l'échéance des mandats respectifs des personnes suivantes, et décide en conséquence du renouvellement de leur mandat d'administrateur:

- Madame Paulina Casal, Directrice de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine à Zürich, demeurant Paulstrasse, 2 à CH-8000 Zürich, dont le mandat est renouvelé à dater du 3 juin 2004 pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

- Monsieur René Van der Smeede, «Executive Vice President and Member of the Corporate Executive Board of SwissLife/RENTENANSTALT, Head of International Markets», demeurant Karel Doormanlaan 11, à NL-2252 BE Voorschoten dont le mandat est renouvelé à dater du 3 juin 2004 pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

- Monsieur Johan Betrands, Directeur Général de SWISS LIFE (BELGIUM), demeurant Slangenstraat, 4 à B-3210 Linden, dont le mandat est renouvelé à dater du 3 juin 2004 pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

- Monsieur Patrick Schols, Managing Director de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant rue Van der Meulen, 38 à L-2152 Luxembourg, dont le mandat est renouvelé à dater du 3 juin 2004 pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

2. Etat de libération du capital social

L'assemblée générale des actionnaires de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. confirme la libération du capital social de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. à concurrence de 7.563.194,- EUR, à savoir 50,42% dudit capital social.

3. Réviseur d'entreprise

L'assemblée générale des actionnaires de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. prend acte de l'échéance du mandat du Réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers à Luxembourg.

L'assemblée générale mandate par conséquent PricewaterhouseCoopers, sise route d'Esch, 400 à L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur indépendant de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. pour un période d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

P. Schols
Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02300. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067787.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- EURO STAFF CORPORATED LTD, Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- EURO FID CORPORATED LTD, Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola British Virgin Islands

- Monsieur Léo Gassmann, demeurant professionnellement au 15, rue du Cendrier Case Postale 1230 CH-1211 Genève 1.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067700.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ST. JAMES'S PLACE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: 42.500.000,- USD.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 17.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 4 août 2004 que les démissions de M. Bart Zech, M. Roeland P. Pels et la société BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. en tant qu'administrateurs de la société ont été acceptées avec effet immédiat et que décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

M. Andrew Croft, avec adresse professionnelle au Dollar Street, Cirencester, GL7 2AQ, England, M. David Bellamy, avec adresse professionnelle au Dollar Street, Cirencester, GL7 2AQ, England et M. Hugh Gladman avec adresse professionnelle au Dollar Street, Cirencester, GL7 2AQ, England ont été élus au poste de nouveaux administrateurs avec effet immédiat. Ils termineront les mandats de leur prédécesseurs qui prendront fin lors de l'assemblée générale de l'année 2004.

Luxembourg, le 4 août 2004.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067845.3/724/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.031.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 17.00 heures le 2 mai 2002

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
 3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.
 4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.
 5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 134.927,61 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 18.30.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067798.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.031.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 17.00 heures le 2 mai 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
 3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
 4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
 5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir un bénéfice de 83.698,99 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 18.30.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067800.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 82.154.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales en date du 13 août 2004 dans la Société le nouvel associé unique de la Société est la société CECAMO LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.682.

Suite à une décision de l'associé unique le siège de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg avec effet au 13 août 2004.

L'associé unique prend acte de la démission du gérant unique de la Société, à savoir la société BRE/MANAGEMENT S.A. avec effet au 13 août 2004 et nomme comme gérant unique pour une durée indéterminée la société T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822 avec effet au 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067854.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 42.221.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(067951.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 42.221.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(067950.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BRE/V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 83.241.

EXTRAIT

Suite à une décision de l'associé unique le siège de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg avec effet au 13 août 2004.

L'associé unique prend acte de la démission du gérant unique de la Société, à savoir la société BRE/MANAGEMENT S.A. avec effet au 13 août 2004 et nomme comme gérant unique pour une durée indéterminée la société T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822 avec effet au 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067847.3/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EXIST INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 83.625.

L'an deux mille quatre, le onze août, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EXIST INVEST SA, société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro n° B 83.625.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Isabelle Welschen.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- KARMON S.A.....	620 actions
- ZAGALLO CAPITAL S.A.....	620 actions
Total.....	1.240 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Démission du commissaire aux comptes et décharge
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1) L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge.

2) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, Monsieur Dominique Fontaine, né le 19 novembre 1965 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant au 17, rue du château, B-6747 Saint-Léger.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 15 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03572. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067858.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

INSC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 81.137.

Cession de parts sociales sous seing privé

La soussignée:

1. Madame Simone Muller, sans état, demeurant à L-5898 Syren, 3, rue de la Source propriétaire de soixante et une parts sociales (61) de la société à responsabilité dénommée INSC, S.à r.l. avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2001.

Madame Simone Muller, prédite, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à Monsieur Henri Losch, retraité, demeurant à L-8266 Mamer, 6, rue des Thermes Romains, les 61 parts sociales lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) laquelle somme a été payée comptant directement, dès avant ce jour au céd qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire, prénommé, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire, prénommé, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. Monsieur Claude Losch, prédit,	63 parts
2. Monsieur Henri Losch, prédit,	61 parts
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124 parts

Esch-sur-Alzette, le 15 août 2004.

C. Losch / S. Muller / H. Losch

Associé et gérant unique / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03578. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067862.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.495.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDEES LARGES S.A.

Signature

(068419.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.495.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004, le siège social de la société a été transféré du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068417.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ESPALITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.779.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 août 2004, à neuf heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, qui traduisent une perte de EUR 11.500,40.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter les pertes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067882.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

REDANGE-SOLAR 1, Société Civile.

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.
R. C. Luxembourg E 440.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt mars.

Entre les soussigné(e)s:

- Monsieur Bon De Sousa Pernes Duarte, 10, rue de Colpach-Haut, L-8531 Ell,
 - Monsieur Heusbourg Marc, 9 Kiemerchen, L-7470 Saeul,
 - Mademoiselle Lehnerns Anna, 20 am Kleegart, L-8552 Oberpallen, représentée par ses administrateurs légaux, Madame, Lehnerns Maryse et Monsieur, Lehnerns Camille, 20 am Kleegart, L-8552 Oberpallen,
 - Madame Lehnerns Maryse, 20 am Kleegart, L-8552 Oberpallen,
 - LËTZEBUERGER NATUR A VULLESCHUTZLIGA LNVL, A.s.b.l., avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, rte de Luxembourg, représentée par Jos Wampach, demeurant à L-8707 Useldange, 8, rue d'Everlange, qui se porte fort pour l'A.s.b.l.,
 - Mademoiselle Meyers Lynn, 1, Kiirfechtstrooss, L-8809 Arsdorf, représentée par ses administrateurs légaux, Madame Meyers Monique et Monsieur Meyers Joseph Jacques, 1, Kiirfechtstrooss, L- 8809 Arsdorf,
 - Monsieur Moris Manuel, 10 Steinigenweg, L-8509 Redange/Attert,
 - Monsieur Reding Jean, 2, Pallerwee, L-8706 Useldange,
 - Monsieur Wampach Patrick, 2, Millewee, L-8522 Beckerich,
 - Monsieur Welter Jessamir, maison 5, L-8541 Kapweiler, représenté par son administrateur légal, Madame Welter Anne-Marie, maison 5, L-8541 Kapweiler,
- ci-après dénommé(e)s «associé(e)s», il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile REDANGE-SOLAR 1 S.C.

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Redange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. Durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2.- Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 31,2 kWp qui sera installée sur le toit de la «Pépinière d'Entreprises» à L-8501 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, numéro cadastral 1180/5428, section D de la commune de Redange. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3.- Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 31,2 kWp, représenté par 195 parts sociales. Le montant du capital social est de cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-huit euros (197.148,- EUR).

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur Bon De Sousa Pernes Duarte, a apporté 7 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 7/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Heusbourg Marc, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Mademoiselle Lehnerns Anna, a apporté 24 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 24/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Lehnerns Maryse, a apporté 7 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 7/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

LËTZEBUERGER NATUR A VULLESCHUTZLIGA LNVL - Sectioun Kantoun Réiden, a apporté 7 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 7/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Mademoiselle Meyers Lynn, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Moris Manuel, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Reding Jean, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Wampach Patrick, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Welter Jessamir, a apporté 25 modules photovoltaïques BPSolar 3160 S avec système de montage, 25/195 du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur Bon De Sousa Pernes Duarte,	7 parts sociales
Monsieur Heusbourg Marc,	25 parts sociales
Mademoiselle Lehnerns Anna,	24 parts sociales
Madame Lehnerns Maryse,	7 parts sociales
LËTZEBUERGER NATUR A VULLESCHUTZLIGA LNVL - Sectioun Kantoun Réiden,	7 parts sociales
Mademoiselle Meyers Lynn,	25 parts sociales
Monsieur Moris Manuel,	25 parts sociales
Monsieur Reding Jean,	25 parts sociales
Monsieur Wampach Patrick,	25 parts sociales
Monsieur Welter Jessamir,	25 parts sociales

Titre 4.- Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quelle que soit la part du capital social représenté.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsqu'un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5.- Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6.- Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre 7.- Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Redange, le 20 mars 2004.

Welter Anne-Marie, administrateur légal de la personne et des biens de Welter Jessamir

Lehners Maryse et Lehners Camille, administrateurs légaux de la personne et des biens de Lehners Anna

Meyers Monique et Meyers Joseph Jacques, administrateurs légaux de la personne et des biens Meyers Lynn

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A. avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss (modification de l'article 2)

4. L'assemblée générale ordinaire 2005 aura lieu le ...

Annexe: Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell:

- PV-Unterkonstruktion: 325 m Phönix Aluprofil

- Aufständerbügel: 105 Stück Phönix Solarstrom AG

- Modulträgergestell: 375 m Schuko Basisprofil 2/45

- Modulbefestigungen: 400 Stück

- Dachbefestigungen: 225 Stück Schletter Dachanker

Wechselrichter:

- SMA 5000 TL (5 Stück)

Fernüberwachung:

- Sunny Boy Control Light mit GSM-Modem

- Netzleitungsmodem (5 Stück)

DC-Verkabelung:

-2000 m Radox halogenfrei 1x4 mm²

AC-Verkabelung:

- 75 m NYM-J 3x4 mm²

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05847. – Reçu 1.981,48 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067893.3/000/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

A&AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 août 2004, à huit heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices se terminant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices se terminant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 tels que lui ont été présentés, qui traduisent respectivement une perte de 65.560,42 EUR pour l'exercice 2001 et une perte de 36.835,73 EUR pour l'exercice 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices 2001 et 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter les pertes des exercices se terminant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067884.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.337.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 août 2004.

Pour PAGOS, S.à r.l.

J. Reuter

(068002.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

GREP ROUEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.318.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited company GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 101510,

here represented by Mr Hervé Counson, employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the mandatary and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is GREP ROUEN, S.à r.l.»

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, the private limited company GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES I, S.à r.l., represented as here above stated, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Special disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2004.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr Jean Bodoni, company director, born in Brussels (Belgium), on July 12, 1949, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Mr Neil Leslie Jones, chartered accountant, born in Poole (United Kingdom), on February 5, 1966, residing professionally in F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), Mr Benoit Prat-Stanford, company director, born in Tours (France), on May 2, 1965, residing professionally in F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), and Mr Stephen Cowen, investment director, born in Littlehampton (United Kingdom), on September 12, 1965, residing professionally in F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101510, ici représentée par Monsieur Hervé Counson, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GREP ROUEN, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, la société à responsabilité limitée GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jean Bodon, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 12 juillet 1949, ayant son domicile professionnel à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Monsieur Neil Leslie Jones, expert-comptable, né à Poole (Royaume-Uni), le 5 février 1966, ayant son domicile professionnel à F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), Monsieur Benoît Prat-Stanford, administrateur de société, né à Tours (France), le 2 mai 1965, ayant son domicile professionnel à F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), et Monsieur Stephen Cowen, investment director, né à Littlehampton (Royaume-Uni), le 12 septembre 1965, ayant son domicile professionnel à F-75008 Paris, 24, rue Royale (France), sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Counson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 75, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): ff. C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler

SAMITRAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 47.762.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour la société

Signature

Le Gérant

(067896.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 64.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067911.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067912.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.691.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067913.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ADVANTAGE COMMUNICATION PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 30.182.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 1445, fol. 48, case 10, que la société à responsabilité limitée ADVANTAGE COMMUNICATION PARTNERS, S.à r.l., en abrégé ADVANTAGE, ayant son siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart, a été dissoute avec effet au 1^{er} juillet 2004, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

E. Schlessler.

(068126.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

IMMO-DANBÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 79, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.988.

Ordre du jour:

Cession des parts

Le capital de ladite société à 100% réunit à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2003 accepte la cession des parts 45 (quarante-cinq parts sociales) de M. Ciatti Jean-Guy demeurant à Esch/Alzette à Mme Piazzon Béatrice demeurant à Rodange, qui a accepté. Ce dont quittance.

Rodange, le 30 septembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02120. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068014.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

CHAUFFAGE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 9, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.025.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068032.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 74.474.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 408 du 8 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068038.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 74.650.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 447 du 24 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068039.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MN BUSINESS - SELECT VPC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.374.

Maître Eyal Grumberg, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a résilié en date du 10 août 2004, la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme MN BUSINESS - SELECT VPC S.A.

Le siège social de la société MN BUSINESS - SELECT PVC S.A. est dénoncé à dater du 10 août 2004.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068064.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.375.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 50 du 25 janvier 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068041.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.457.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 66 du 30 janvier 2001

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068045.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068069.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

KHABEKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068070.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**EURAZEO REAL ESTATE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURAZEO LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.709.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068082.3/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INHALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.678.

Le bilan au 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068071.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

LYMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.483.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068072.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ORCHIDEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068073.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ROSALIA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 81.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068120.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ROSALIA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 81.655.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068119.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PARTNER IN LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068074.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PATRIMOINE LES BLEUETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.895.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068075.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PATRIMOINE LYS MARTAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.894.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068077.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ARIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 85.305.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2004

1^{er}. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue en 2010.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068388.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

PATRIMOINE MARMOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068078.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

TPS LUX TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068081.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.
R. C. Luxembourg B 47.446.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Président Administrateur-Délégué

(068248.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.
R. C. Luxembourg B 47.446.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 mai 1998 que
- Monsieur Marcel Ernzer, ayant exprimé le désir de ne plus remplir les fonctions de Commissaire aux Comptes pour des raisons professionnelles au cours de l'exercice, Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, résident professionnellement à Luxembourg, a été coopté en remplacement. L'Assemblée ratifie la désignation de Monsieur Faber comme Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Ernzer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour publication

abalone S.A.

Signature

Président Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03902. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068251.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.
R. C. Luxembourg B 47.446.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Président Administrateur-Délégué

(068253.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R. C. Luxembourg B 47.446.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 mai 1999 que

- Tous les mandats viennent à échéance: les mandataires sortants Madame Anne-Marie Collart, Administrateur-Délégué, Monsieur Drs. Joseph Jean Aghina, Président et Administrateur-Délégué, Monsieur Lambertus C.H. Huber, Administrateur sont réélus pour une durée d'un an; les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes vient également à échéance. Le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber est reconduit par une durée d'un an; il prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille.

Pour publication

abalone S.A.

Signature

Président Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03897. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068255.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R. C. Luxembourg B 47.446.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Président Administrateur-Délégué

(068257.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

abalone S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R. C. Luxembourg B 47.446.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 mai 2000 que

- Tous les mandats viennent à échéance: les mandataires sortants Madame Anne-Marie Collart, Administrateur-Délégué et Monsieur Drs. Joseph Jean Aghina, Président et Administrateur-Délégué se représentent aux suffrages et sont reconduits pour une durée de six ans. Monsieur Lambertus C.H. Huber, Administrateur n'ayant pas reposé sa candidature, il est remplacé par Monsieur Christophe Mouton, employé privé, résidant à Arlon, pour une durée de six ans. Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille six.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes vient également à échéance. Le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber est reconduit pour une durée de six ans; il prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille six.

Pour publication

abalone S.A.

Signature

Président Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03899. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068259.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Un mandataire

(068084.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

Un mandataire

(068085.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.983.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 12 août 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(068089.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BERG CAPITAL, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 67.999.

In the year two thousand four, on the tenth of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the partners of BERG CAPITAL, a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of 28 December 1998, published in the Mémorial C number 208 of 26 March 1999, registered in the Company register under section B number 67.999, (the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a decision of partners, which took place under private seal on 14 May 2002, published in the Mémorial C number 1524 of 23 October 2002.

The extraordinary general meeting is opened and presided over by Mr Ole Sørensen, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Laura Laine, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

To amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation, in order to allow the managers to allocate payments on account of dividends.

II) The partners present or represented, the proxies of the represented partners, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the partners or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented partners, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed capital of the Company of thirteen thousand six hundred nine Euro and thirty-five cents (13,609.35 EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The partners present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of partners and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting of partners adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves, by amendment of Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation, to allow the managers of the Company to allocate payments on account of dividends.

Second resolution

The general meeting resolves, in order to reflect the above taken resolution, to give that article fourteen (14) the following new wording:

«**Art. 14.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the managers the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of without prejudice to the power of the managers to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under applicable laws. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BERG CAPITAL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 208 du 26 mars 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 67999, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, par décision des associés, laquelle fut prise sous seing privé, en date du 14 mai 2002 et publié au Mémorial C numéro 1524 du 23 octobre 2002.

La séance est ouverte et est présidée par Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laura Laine, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société, afin de permettre aux gérants de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des associés représentés signées par les associés présents ou par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau resteront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société de treize mille six cent neuf Euros et trente-cinq cents (13.609,35 EUR) sont présentes ou dûment représentées et peuvent valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent qu'ils se considèrent comme dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire des associés.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, par modification de l'article quatorze (14) des statuts de la Société, d'autoriser les gérants de la Société de procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, afin de refléter la résolution prise ci-avant, de fournir à cet article quatorze (14) la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 14.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

Sur recommandation des gérants l'assemblée générale des associés décide l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sans préjudice du pouvoir des gérants de procéder, dans les limites permises par les lois applicables, à un versement d'acomptes sur dividendes. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Sørensen, L. Laine, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2004, vol. 887, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2004.

J.-J. Wagner.

(068102.2/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BERG CAPITAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 67.999.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2004.

J.-J. Wagner.

(068105.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

CITADEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, , Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.350.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 août 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(068090.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

FIRST LOGISTICS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 97.565.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068108.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

GAART AN HEEM OULJEN, Association Agricole.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 6, Banzelt.
R. C. Luxembourg H6.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite GAART AN HEEM OULJEN constituée par acte sous seing privé du 11 février 2004 a déposé le 17 août 2004 au registre de commerce à Luxembourg l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms et domiciles des membres du comité, des personnes nanties de la signature sociale.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02410.
(068172.4/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

REPARE-TOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 44.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068110.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INTEGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.624.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068111.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

GREGORY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(068418.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

GREGORY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.994.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068414.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

IMMO LEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.581.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068113.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AMETHYSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.868.

—
La convention de domiciliation conclue entre la société et ERNST & YOUNG, en date du 17 mai 2001, a été résiliée avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Münsbach, le 11 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068114.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ANTONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 85.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068116.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

GERARD HASTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 15, rue de Mullendorf.
R. C. Luxembourg B 53.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068123.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PEP.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 67.540.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 48, case 11, que la société anonyme PEP.COM S.A., avec siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart, a été dissoute avec effet au 1^{er} juillet 2004, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-2542 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

E. Schlessler.

(068128.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

STAR BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.615.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 65, case 1, que la société à responsabilité limitée STAR BOUTIQUE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-2542 Luxembourg, 106, rue des Sources.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

E. Schlessler.

(068124.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

E.V.T. EUROPEAN VENDORS TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.969.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(068130.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.213.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(068131.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SILVERSEA CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

(068617.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

SILVERSEA CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

(068616.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

GRID INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.241.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 octobre 2003, actée sous le n°610 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(068132.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mai 2003, actée sous le n°279 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(068133.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.601.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(068134.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(068275.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(068278.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

DIANA SOCIETY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 50.596.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. Juli 2004, eingetragen in Luxemburg, am 21. Juli 2004, Band 144S, Blatt 48, Fach 9, wurde die Aktiengesellschaft DIANA SOCIETY S.A., mit Sitz in L-5366 Münsbach, Zone Industrielle, aufgelöst.

Die Liquidation ist erfolgt und die Dokumente und Schriftstücke der Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. August 2004.

E. Schlessler.

(068136.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SCAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.937.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 avril 2004, actée sous le n°193 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(068137.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 3, que la société anonyme ZENITH FINANCE S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

E. Schlessler.

(068139.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.821.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration tenu en date du 3 août 2004 que:

- le siège social de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068221.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BROSS ENGINEERING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 73.004.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 5, que la société anonyme BROSS ENGINEERING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004. E. Schlessler.
(068142.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BOULANGERIE-PATISSERIE CHRIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 2, rue Xavier Feller.
R. C. Luxembourg B 39.072.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004. Signature.
(068159.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BERING'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 84.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004. Signature.
(068161.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

JEAN CHARLES NOEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 137, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 45.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT3777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004. Signature.
(068163.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SOVAS S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.270.

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOVAS S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.270 et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 863 du 06 juin 2002.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle SOVAS S.A. en M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle SOVAS S.A. en M.C.C.S. INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de la dénomination sociale. L'article premier (1^{er}) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de M.C.C.S. INVESTMENTS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, R. Galeota, N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2004, vol. 887, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2004.

J.-J. Wagner.

(068156.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SOVAS S.A.)**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2004.

J.-J. Wagner.

(068158.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.